

**MINISTERE DE LA JUSTICE
ET DES DROITS DE L'HOMME**

SECRETARIAT GENERAL

**CELLULE DE PLANIFICATION
ET DE STATISTIQUE DU SECTEUR JUSTICE**

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

RAPPORT

21^{ème}
**REVUE SECTORIELLE
DE LA JUSTICE**
Année budgétaire 2020

Avril 2021

TABLES DES MATIERES

1	SIGLES ET ABREVIATIONS	3
2	INTRODUCTION : 5	
3	CONTEXTE ET JUSTIFICATION :.....	5
3.1	Objectif :	6
3.2	Méthodologie :	6
3.3	Résultats attendus :.....	6
4	ANALYSE RETROSPECTIVE :.....	6
4.1	Rappel des politiques et stratégies :.....	6
4.2	Processus de mise en œuvre :	8
5	ÉTAT D'EXECUTION DES POLITIQUES :	8
5.1	Exécution physique :.....	8
5.2	Exécution financière des projets :.....	15
	Les projets sur financement des PTF et leur zone d'intervention :.....	16
	Commentaires sur l'état d'exécution des projets d'infrastructures et appui au fonctionnement lié à l'investissement au 31/12/2020 :.....	20
	Commentaires sur l'état d'exécution financière des projets financés par les partenaires techniques et financiers :.....	25
5.3	La situation d'exécution des dépenses au titre du compte administratif :.....	25
6	LES INDICATEURS SECTORIELS :	26
6.1	Les indicateurs inscrits dans le CREED :.....	26
6.2	Les indicateurs du secteur de la justice par programme de 2018 à 2020 :.....	28
7	DESCRIPTION DU CADRE PARTENARIAL :.....	33
8	PROBLEMES RENCONTRES DURANT LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES ET MESURES/SOLUTIONS PROPOSEES :	36
9	CONTRAINTES ET DIFFICULTES :.....	38
10	RECOMMANDATIONS :	38
11	PERSPECTIVES POUR LES PROCHAINES ANNEES :.....	38

1 SIGLES ET ABREVIATIONS

APES	Administration Pénitentiaire et de l'Education Surveillée
CENTIF	Cellule Nationale de Traitement des informations Financières
CNDH	Commission nationale des droits de l'homme
CPS	Cellule de Planification et de Statistique
CREDD	Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable
DEME-SO	« Maison de l'aide » en bambara
DESC	Droits économiques, sociaux et culturels
DFM	Direction des Finances et du Matériel
DNAJ	Direction nationale de l'administration de la justice
DNAPES	Direction Nationale de l'Administration Pénitentiaire et de l'Education Surveillée
DNPD	Direction Nationale de la Planification du Développement
EPU	Examen Périodique Universel
OIDD/IDLO	International Development Law Organization / Organisation Internationale de Droit du Développement
INFJ	Institut national de formation judiciaire
JPCE	Justice de Paix à Compétence Etendue
JUPREC	Justice, Prévention et Réconciliation pour les Femmes, les Mineurs et Autres Personnes Affectées par la Crise
MA	Maison d'Arrêt
MCA	Maison Centrale d'Arrêt
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MJDH	Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme
MJDH	Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme
MINUSMA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali

ODD	Objectifs de Développement
OSC	Organisation de la Société Civile
PAJM	Programme d'Appui au Secteur de la Justice au Mali
P/P	Projets /Programmes
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PTF	Partenaire technique et financier
PU-RSJ-MOA	Programme d'Urgence pour le Renforcement du Système Judiciaire et de mise en œuvre de l'accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger.
PNDH	Politique Nationale des Droits de l'Homme
RDDH	Réseau des défenseurs des Droits de l'Homme
TIEN SIRA	« Chemin de la vérité » en bambara
TGI	Tribunal de Grande Instance
TI	Tribunal d'Instance
UE	Union européenne

2 INTRODUCTION :

Le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, en synergie avec les Partenaires et techniques et financiers et la Société Civile intervenant dans le Secteur de la Justice, élabore la présente Revue Sectorielle de la Justice conformément à la lettre circulaire n°01065/MEF-SG du 11 mars 2021 qui fixe le cadre de la préparation et de l'organisation des activités du Calendrier Harmonisé des Revues pour l'année 2021.

La réalisation de ces différentes Revues (budget-programmes, projets/programmes, sectorielle et régionale) devra permettre de dégager les acquis et données nécessaires à l'optimisation du mécanisme de Pilotage et de suivi-évaluation du Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD) et des Objectifs du Développement Durable (ODD), suivant l'esprit du Décret n°2018-0623/PM-RM du 08 août 2018.

Etant entendu que le CREDD 2019-2023, adopté en Conseil des ministres le 29 mai 2019 et formellement approuvé par le Décret n°2019-00488/P-RM du 05 juillet 2019, comme document de politique nationale, demeure le cadre de référence des politiques et stratégies de développement et le principal référentiel pour le dialogue et la concertation avec les partenaires techniques et financiers.

La Revue Sectorielle de la Justice, quintessence des réalisations et avancées en 2020, est le fruit de la synergie d'actions, de résultats et d'évaluation des acteurs gouvernementaux, d'aide au développement et sociaux. Elle constitue donc le réceptacle des contributions du Secteur à l'atteinte des objectifs nationaux de développement.

3 CONTEXTE ET JUSTIFICATION :

L'opérationnalisation depuis quelques années du Calendrier harmonisé des revues a permis, non seulement au niveau sectoriel mais aussi au niveau national, une meilleure coordination, production et tenue des revues. Cependant, les efforts sont maintenus par le Gouvernement et ses partenaires afin de corriger les insuffisances qui perdurent çà et là.

C'est ainsi qu'il est organisé chaque année au niveau national le lancement officiel du processus des revues lors duquel les messages clés sont partagés et discutés par l'ensemble des acteurs. Selon le planning d'exécution dudit calendrier, la revue sectorielle doit se tenir au plus tard le 20 avril et transmise le 30 avril 2021.

La période sous revue s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année 2020. Les résultats de la revue en occurrence alimenteront la revue du Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD).

L'exercice consiste à :

- collecter les informations relatives à la situation d'exécution physique et financière des projets/programmes d'investissement public du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme au 31 décembre 2019 ;
- faire une analyse critique et proposer des solutions d'amélioration de la performance desdits

- projets/programmes à accroître leur impact sur les bénéficiaires ;
- identifier les principales contraintes qui entravent leur mise en œuvre ;
- faire valider les résultats obtenus par les responsables des programmes concernés.

Il porte sur les projets/programmes d'investissement public inscrits au Programme Triennal d'Investissement (PTI) 2020-2022, complétés par ceux actuellement en exécution et/ou en préparation.

3.1 Objectif :

Faire la situation du suivi et de l'exécution des politiques de développement du secteur au 31 décembre 2020 et d'en étudier les perspectives.

3.2 Méthodologie :

La méthodologie consiste à faire :

✓ **l'analyse rétrospective des questions relatives :**

- à la mise en œuvre des politiques, stratégies, actions prévues ;
- à l'utilisation des ressources financières et humaines disponibles ;
- à l'atteinte des objectifs ;
- aux problèmes et contraintes.

✓ **les perspectives pour les trois prochaines années sur les questions relatives aux :**

- changements à apporter aux politiques, stratégies et actions pour une amélioration des résultats ;
- moyens nécessaires à mettre à disposition ;
- solutions à apporter aux problèmes systémiques et transversaux.

Pour ce faire, les différents acteurs concernés, à savoir l'Etat et ses démembrements ainsi que les organisations professionnelles concernées, la société civile et les partenaires techniques et financiers doivent être impliqués.

3.3 Résultats attendus :

Les résultats attendus sont :

- une évaluation de la performance du secteur est réalisée au titre de l'exercice 2020 (rapport réalisations/prévisions) ;
- un état d'avancement du passage à l'approche sectorielle en vue de rendre le secteur plus performant est fait ;
- la programmation pour la période 2020 à 2022 est établie.
-

4 ANALYSE RETROSPECTIVE :

4.1 Rappel des politiques et stratégies :

La Justice occupe une place de choix dans le processus de refondation de l'Etat. De l'indépendance à nos jours, les initiatives de réforme ont été entreprises avec plus ou moins de succès et des fortunes diverses. Le Programme Décennal de Développement de la Justice (PRODEJ) et son plan opérationnel, la Charte des Valeurs de la justice et le Pacte pour le Renouveau de la Justice participent de l'engagement des pouvoirs publics à œuvrer pour la réhabilitation et la restauration de la crédibilité du service public de

Cependant, force est de constater que si ces différentes initiatives de réforme du système judiciaire ont,

peu ou prou, contribué à l'améliorer, elles n'ont pas résolu les problèmes fondamentaux de la justice, laissant ainsi entière la récurrente et lancinante problématique de la saine distribution de la justice. Cette problématique prend un relief et une acuité particulière dans le contexte de la crise socio-sécuritaire que le Mali traverse et dont elle est un déterminant essentiel. En effet, la Justice représente un enjeu stratégique dans la résolution de la crise multidimensionnelle que notre pays a connue. Elle est un instrument d'intermédiation des rapports sociaux et un gage certain d'une paix sociale.

L'amélioration de la qualité du service public de la Justice demeure une préoccupation majeure des plus hautes autorités. Cela s'est traduit dans les orientations politiques du Président de la République et dans les différentes Déclarations de Politique Générale des Premiers Ministres.

Le Programme d'Urgence pour le Renforcement du Système Judiciaire et de Mise en Œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation (PU-RSJ-MOA 2015-2018) a constitué la synthèse des activités pertinentes dégagées à partir des points de solidité et de fragilité issus du document de projet de réforme de la justice et de l'administration pénitentiaire ainsi que des aspects qui appellent le changement et l'innovation. Il prenait également en charge les prescriptions de l'article 46 de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali issu du processus d'Alger et les exigences de retour de l'Administration judiciaire et pénitentiaire dans le nord du Mali.

Ce programme a été remplacé par la loi n°2019-072 du 24 décembre 2019 portant loi d'Orientation et de Programmation de la Justice (LOPJ 2020-2024) pour le développement du Service public de la justice dont les crédits budgétaires sont évalués à cent quatre-vingt-dix milliards quatre cent vingt millions (190 420 000 000) de francs CFA. La finalité de cette loi est de bâtir aux termes des 5 prochaines années, un service public de justice accessible, efficace et performant de nature à restaurer la confiance des citoyens et des justiciables.

La **Loi n°072 du 24 décembre 2019**, a institué la Loi d'Orientation et de Programmation pour le Secteur de la Justice (LOPJ 2020-2024), qui constitue un cadre stratégique dont la finalité est de bâtir au terme des cinq (05) années de mise en œuvre, un service public de la justice plus accessible, efficace et performant de nature à restaurer la confiance des citoyens et des justiciables.

La LOPJ 2020-2024 entend relever les principaux défis du Secteur de la justice que sont notamment :

- la lutte contre la corruption et la délinquance économique et financière ;
- l'amélioration de la situation sécuritaire par une lutte incisive contre le terrorisme et l'impunité sous toutes ses formes ;
- le raffermissement de l'indépendance du pouvoir judiciaire ;
- le renforcement des personnels, des infrastructures et des équipements.

Les Cinq (05) axes prévus sont :

Axe 1 : Adaptation du cadre juridique et réglementaire aux missions assignées à la justice ;

Axe 2 : Modernisation et relèvement du niveau de performance des services judiciaires ;

Axe 3 : Consolidation de la démocratie ;

Axe 4 : Renforcement de la lutte contre la corruption, la délinquance financière, le terrorisme, la drogue et la criminalité transfrontalière ;

Axe 5 : Modernisation et renforcement du système de Communication de la justice.

En moyenne sur la période de **2015-2019**, la part du secteur de la justice dans le budget d'État était de **1%**. Avec les prévisions de la LOPJ, le budget de la justice passe de 25,36 milliards en 2019 à 47,02 milliards en 2024 soit un taux d'augmentation de 85,4%.

Aussi sur la période **2020-2024**, le budget cumulé de la justice (portions centrale et régionale) serait de **190,42** milliards de FCFA (**1,4%** en moyenne sur la période).

4.2 Processus de mise en œuvre :

Pour sa première année de mise en œuvre (**2020**), **la LOPJ a souffert de l'apparition de la pandémie de la COVID 19** dès le premier trimestre **et de la crise sociopolitique** au deuxième trimestre, toute chose ayant conduit au ralentissement voire à l'arrêt de certaines initiatives non seulement au niveau des administrations publiques mais aussi des autres secteurs de la vie nationale.

Ainsi, l'élaboration du Plan d'activités annuel, la mise en place du Comité de Suivi et d'Evaluation (**CSE**) et la tenue de sa première réunion, indispensable au lancement de l'opérationnalisation de la LOPJ, ont été fortement retardées jusque vers la fin de l'année 2020.

Néanmoins, **des avancées significatives ont été enregistrées en 2020** dans le cadre de la Loi, notamment l'amorce de la relecture et de l'élaboration de textes (CSM, Code pénal et Code de Procédure pénale, rôle des Cadis et Autorités traditionnelles, Services centraux etc.), la formation des personnels judiciaires sur diverses thématiques (corruption, terrorisme et blanchiment de capitaux, budgétisation etc.), la production de recueils des textes de la justice, la construction et la réhabilitation d'infrastructures, la dotation en équipements informatiques et fournitures bureautiques et, le relèvement du traitement salarial du personnel Magistrat.

Sur une prévision de 30 milliards de F CFA de la LOPJ en 2020, la totalité a été accordée en crédits budgétaires. Concernant l'exercice budgétaire 2021, la prévision de la Loi est de 34,300 milliards de F CFA mais 32,582 milliards de F CFA ont été accordés. Le gap constituant la tranche variable n'a pu être mobilisé pour cause de non satisfaction des conditionnalités (les 12 réformes à réaliser par le MJDH) fixées de commun accord entre le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme et le Ministère de l'Economie et des Finances.

Pour finir, il faut retenir que les 190,42 milliards de francs CFA sont répartis entre le **personnel** – 34,84% (salaires et primes indemnités), les **biens et services** – 26,33% (fonctionnement), les **transferts et subventions** – 3,38% et les **investissements** – 35,45% (infrastructures, études et équipements).

5 ÉTAT D'EXECUTION DES POLITIQUES :

5.1 Exécution physique :

Il faut retenir que l'ensemble des interventions réalisées en 2020 rentrent dans le cadre fixé dans le Plan d'Actions de la Loi d'Orientation et de Programmation pour le Secteur de la Justice (LOPJ 2020-2024), y comprises celles des partenaires techniques et financiers œuvrant dans le Secteur.

5.1.1 Adaptation du cadre juridique et réglementaire aux missions assignées à la justice :

Ce volet constitue l'Axe n°1 du Plan d'actions de la LOPJ et fédère toutes les activités de la **législation**, de **contrôle interne**, de **redevabilité** et d'**inspection** des structures, de réalisation des **infrastructures** de la Carte judiciaire et de l'administration pénitentiaire. Les avancées suivantes ont été enregistrées sur la période :

- **Le renforcement de l'indépendance de la Magistrature a été entamé** grâce à la mise en place d'une Commission de relecture du Statut de la Magistrature au niveau de la DNAJ dont le résultat des travaux a été versé à la Commission Permanente Législative (CPL) de la DNAJS. La CPL en a sorti un avant-projet de révision du Statut de la Magistrature, grâce au concours technique et financier de MJP.
- **La gouvernance judiciaire a été améliorée** grâce à la vérification de conformité et de gestion de six (06) juridictions (Koutiala, Yorosso, Kimpara, Dioïla, Fana, Kolokani) et de six (06) maisons d'arrêt desdites juridictions ainsi que le suivi des recommandations de missions dans trois (03) juridictions (Bougouni, Yanfolila et Kolondiéba) ont été exécutés par l'Inspection des Services Judiciaires sur budget national. L'ISJ a également mené six (06) missions sur faits signalés à Bamako et à Ouélessebougou et, la vérification sur faits dénoncés des juridictions de Gao et de Kidal.

De même, l'Inspection des Services Judiciaires (ISJ) a validé le Guide de l'Inspecteur des services pénitentiaires et de l'éducation surveillée lors d'un atelier avec l'appui de la MINUSMA et de IDLO.

L'Inspection des Services Judiciaires a aussi assurées la supervision de la passation de service entre les directeurs sortant et entrant à la CPS SJ.

Le ressort de la Cour d'Appel de Bamako a organisé des conférences de parquet sur les thèmes de la présomption d'innocence, de la Loi pénale & NTIC et de l'impunité.

- **L'accès à la justice a été amélioré** par la progression du niveau de réalisation des infrastructures de la Carte judiciaire et de l'administration pénitentiaire, sur budget national à travers notamment la construction du Tribunal d'Instance (TI) de Toukoto, la poursuite de la construction de la Cour Administrative d'Appel (CAA) de Bamako, de la validation du plan de construction des Tribunaux de Grande Instance (TGI) des Communes II, III et V du District de Bamako, la réhabilitation du Tribunal Administratif et du Tribunal pour Enfants de Bamako.

A cela, grâce à MJP de l'US AID, il faut ajouter la réhabilitation d'anciennes juridictions (juridictions telles que les TGI de Kati, Kita, Kayes, Koulikoro, Mopti, Commune I, II, III, IV, et V du District de Bamako et la Cour d'Appel de Sévaré et Kayes) et la réalisation de trois (03) forages d'adduction d'eau (avec château) au niveau des Tribunaux de Fana, Kignan et Yorosso.

Egalement, les travaux de construction et d'équipement de la nouvelle Maison centrale d'arrêt de Bamako à Kéniéroba ont été poursuivis ainsi que de murs de clôture surmontés de concertinas et de miradors au niveau des maisons d'arrêt de San, Niono et Toukoto.

Avec l'Appui du PAJM, la rénovation des réseaux électriques de neuf juridictions qui répondent aux normes a été effectuée de même que le branchement au réseau électrique de Energie du Mali (EDM) des juridictions de Bafoulabe, Bla, Koutiala, Nioro, Sikasso et Tominian.

La poursuite de la construction du Siège de la CPS SJ a aussi été assurée, le gros œuvre est à 50% de réalisation au dernier rapport de la réunion de chantier.

5.1.2 Modernisation et relèvement du niveau de performance des services judiciaires :

La modernisation et le relèvement du niveau de performance des services judiciaires représente l'Axe 2 de la LPOJ et concentre les activités en lien avec le renforcement des capacités institutionnelles des structures judiciaires, la mise en place de méthodes modernes de gestion du personnel judiciaire et de renforcement de ses capacités, l'amélioration des conditions salariales du personnel judiciaire, la dotation aux structures de la justice d'équipements et de matériels en adéquation avec leurs missions, le renforcement de l'accessibilité à la justice des populations.

Sur ce registre, les résultats ci-après ont été acquis :

➤ **Les capacités institutionnelles des structures judiciaires ont été renforcées par des avancées** telles que :

La Mise en place d'un Groupe de travail de relecture des textes des services centraux ayant tenu huit (08) sessions et abouti aux Avant-projets de textes de la DNAPES.

L'ISJ a bénéficié de l'affectation d'un Inspecteur des Services Judiciaire (Greffier en Chef) et de la dotation en matériels informatiques (Un PC et une photocopieuse).

Grâce à l'Union Européenne à travers le PAJM II, il a été réalisé un état diagnostic conjointement avec la DNAPES sur l'ensemble des 38 établissements pénitentiaires des régions de Kayes, Nioro du Sahel, Koutiala, Koulikoro, Sikasso et Ségou et l'identification des zones d'intervention du PAJM II pour les travaux de réhabilitation.

Le PAJM II a de même permis l'organisation de missions pénitentiaires à Kangaba, Kéniéroba, Kati, Sikasso, Kignan, Koutiala, Ouéléssebougou et Bougouni ; visites régulières de la MCA de Bamako et des Centres de Bollé mineurs et femmes et a doté en kits COVID 19 dans 5 établissements pénitentiaires jugés prioritaires (planification conjointe avec la DNAPES, CICR et PNUD - Prison Mandela).

Le Projet a aussi contribué à l'élaboration des projets de textes instituant une Direction Générale de l'administration pénitentiaire et de l'éducation surveillée rédigés – contribution aux travaux du Groupe de travail du MJDH avec l'appui du Mali Justice Project (USAID) et financé la tenue de la Conférence annuelle de la DNAPES (150 personnes, Sikasso, décembre 2020) – organisation conjointe le PNUD (Prison Mandela).

➤ **La gestion des personnels juridiques et judiciaires et le relèvement des capacités professionnelles ont été modernisés et renforcés** par les actions suivantes :

La DNAJ a pu bénéficier de l'élaboration d'un Manuel de gestion des ressources humaines du recrutement d'un opérateur pour le développement du logiciel SIRH et d'un opérateur pour le développement du logiciel de gestion des fiches individuelles et de production des cartes professionnelles.

Une vingtaine d'ateliers de formation et de renforcement des capacités professionnelles a été réalisée notamment en management pour les Chefs de juridictions et de parquets et des Greffiers en Chef, sur les archives - comptabilité matières & éthique pour les Greffiers en Chef à Bamako, sur les amendes forfaitaires pour les magistrats et les officiers de police judiciaire de Bamako et Ségou, sur le terrorisme pour les magistrats du Pôle Judiciaire Spécialisé à Bamako, sur le Budget programmes pour les Chefs de juridiction et de parquet (Bamako, Kayes, Ségou), sur le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme de 45 magistrats à Bamako, sur le terrorisme et les techniques spéciales d'enquête pour les magistrats formateurs, sur la formation et l'accompagnement dans le processus de communication, de sélection et d'inscription des participants en visioconférence avec l'ENM de France (Paris et de Bordeaux), sur le référentiel du Magistrat classilo-ENM France en deux sessions, sur la coopération pénale internationale avec l'ENM-France en trois (03) visioconférences, sur la coopération pénale internationale avec l'ONUDC en deux (02) visioconférences, sur le foncier rural pour les magistrats à Ségou, sur le thème "Spécialisation des acteurs de la chaîne pénale et de la Société civile dans le domaine des VBG, organisée par Avocats Sans Frontières Mali pour les magistrats à Bamako, sur le Manuel et la gestion prévisionnelle des effectifs, emplois et compétences (GPEEC) pour le renforcement des capacités du personnel de la DNAJ, des acteurs de la lutte contre les VBG notamment les magistrats de Bamako et de Sikasso.

Le recrutement de trois (03) interprètes pour le compte du Pôle Judiciaire Spécialisé (PJS) et de 138 agents de l'Administration pénitentiaire.

En outre, avec l'appui du PAJM II, huit (08) journées de formation en Visio avec l'ENM au profit des magistrats (une vingtaine de participants à chaque session) sur les thèmes : formation et accompagnement dans le processus de communication et de sélection des participants, Gel des avoirs criminels, Coopération pénale internationale, Cybercriminalité et deux (02) journées d'échanges en Visio avec l'ENM (8 personnes) pour l'élaboration du référentiel des compétences des magistrats.

➤ **Les conditions salariales des magistrats ont été grandement améliorées** notamment par le relèvement de la prime de judicature des magistrats par la prise d'un acte formel par le Gouvernement.

- **Les capacités de réalisation de leurs missions par les structures judiciaires ont été renforcées** par les nombreuses dotations en matériels et équipements telles qu'en robes pour les magistrats et greffiers, en 177 ordinateurs pour les services centraux et les juridictions, en 172 imprimantes, en 14 photocopieuses, en mobiliers de bureaux, climatiseurs et de réfrigérateurs pour les juridictions et les services centraux.

Egalement il est enregistré la dotation en armes, gilets pare-balles, casques et munitions des personnels de la surveillance de la localité de Kéniéroba et de la Direction de l'APES.

- **L'accessibilité des populations à la justice et au droit a été fortement améliorée** à travers de nombreuses initiatives comme la production du recueil des textes législatifs et réglementaires, la production du Manuel de contrôle de l'état civil, le recrutement d'un Consultant en vue de relire les Décrets portant tarifs des frais de justice en matière pénale et en matière civile, la désignation des points focaux de la lutte contre les VBG, le lancement d'une consultation en vue de la relecture des textes sur les frais de justice, l'élaboration d'un tableau des frais des principaux actes de justice et l'adoption d'une lettre circulaire adressée à toutes les juridictions, à cet effet.

Le programme de la clinique juridique de DEME SO a touché près de 799 015 personnes vulnérables dont 480 332 femmes et 318 683 hommes ont fait recours à la justice (formelle/informelle) à travers les services d'assistances juridiques et judiciaires des parajuristes, des bureaux d'Assistance Juridique et Judiciaire et des vestibules de droit. DEME SO a également construit un (01) Bureau d'Assistance Juridique et Judiciaire au niveau de TI de Tominian et rénové celui du TGI de Ségou.

Dans le cadre de la lutte contre le coronavirus, DEME SO a aussi mis à la disposition des 348 Communes, 696 parajuristes, 28 bureaux d'assistance juridique et judiciaire, 70 Juridictions, 7 Vestibules de Droit, 60 maisons d'arrêt et de correction, les 8 coordinations régionales de DEME SO, la coordination nationale, le cabinet du ministère de la Justice et des Droits de l'Homme avec l'ensemble de ses services centraux et rattachés, 230 000 masques de protection, 190 Thermos flash, 190 kakemonos contre la COVID-19, 5000 affiches sur la COVID-19, 300 cartons de gel Hydro alcoolique, 540 kits de lavage des mains au savon, 540 cartons de savon liquide soit un carton de 12 boite par kit de lavage des mains.

Le Projet « Justice pour les survivantes de violences basées sur le genre » (JUGE), mis en œuvre par Avocats Sans Frontières France, Avocats Sans Frontières Canada, Avocats Sans Frontières Mali, Women in Law & Development in Africa (WILDAF) a pu former 13 membres d'ASF Mali et du WILDAF pour être formateur sur les questions de VBG, 16 acteurs de la chaîne pénale et de médecins dans le domaine des VBG, 45 parajuristes dont les connaissances juridiques ont été renforcées, 23 membres de la société civile sur l'utilisation des médias dans le domaine des VBG, 47 leaders communautaires et religieux dont les connaissances en matière de VBG/VSLC et 3 880 personnes dont 2 319 femmes sur la thématique des VBG à travers 57 ateliers de sensibilisation. De même, 21 cas de VBG ont été assistés judiciairement devant les juridictions.

IDLO, dans le cadre du Programme d'appui intégré aux systèmes de justice pénale au Mali, a appuyé les institutions comme la Cellule de Planification et Statistiques du Secteur de la Justice au Mali dans sa mission de collecte des données de même que la célébration de la Journée internationale Nelson Mandela.

Cinq (05) réunion regroupant 104 participants du cadre de concertation de la chaîne pénale ont été organisées dans les régions de Ségou, Mopti, Gao et Tombouctou et, une réunion de réflexion avec les organisations de la société civile de Ségou (20 participants dont 11 femmes) avec pour objectif de réfléchir sur l'opportunité de la mise en place d'un point focal genre dans le CdC, conduite par la Présidente du TGI de Ségou.

IDLO a également participé à la mission conjointe d'évaluation et de suivi des réalisations avec l'Ambassade des Pays-Bas et Dèmèso dans la Région de Ségou.

5.1.3 Consolidation de l'État de droit et renforcement des droits humains :

L'Axe 3 de la LOPJ est relatif à la consolidation de l'Etat de droit et le renforcement des droits humains et se décline à travers l'humanisation des conditions de détention dans les établissements pénitentiaires, l'État de droit par l'impartialité de la justice et la protection des droits des justiciables et la maîtrise du dispositif de coordination des actions d'appui au Secteur de la Justice.

Plusieurs avancées ont été réalisées à cet effet :

- **L'humanisation des conditions de détention a enregistré des progrès substantiels** vers l'atteinte des normes internationalement admises notamment par l'élaboration et l'incorporation des textes sur le Régime pénitentiaire dans l'Avant-projet de loi portant code de procédure pénale, l'élaboration des Avant projets de textes relatifs l'Administration Pénitentiaire et de l'Education Surveillée qui intègrent la mise en place d'une Brigade spéciale d'intervention rapide et l'élaboration des avant projets de textes portant création de l'Ecole Nationale de l'Administration Pénitentiaire.

A cela, il faut retenir la réhabilitation des maisons d'arrêt de Ségou, San, Niono, Markala, Yanfolila, Kolondièba, Kignan, Toukoto et Kadiolo, l'installation du logiciel AGIDERM au niveau de 33 centres de détention pour la gestion informatisée des détenus en conformité avec les Règles Mandela, la mise en place d'ateliers de formation dans les 33 centres concernés par le projet GFP et la dotation de tous ces centres de détention en équipements informatiques (ordinateur, imprimante multifonction, appareil photo numérique) avec le système de logiciel AGIDERM. Notons également la formation de 150 agents sur l'utilisation du logiciel AGIDERM.

En outre, le Projet Global Focal Point (GFP) - Prisons Mandela a fortement contribué à l'amélioration des performances du système pénitentiaire et des capacités de production des pénitenciers agricoles à travers 458 agents dont 79 femmes sont formées, équipés, outillés et assurent efficacement leurs missions, 198,1 tonnes de denrées alimentaires produits, 13 établissements réhabilités avec 11 forages installés et, la formation (Création de 8 nouvelles unités de formation professionnelle des détenus dans 8 EP) en vue d'une réinsertion sociale pour plus de 1194 détenus condamnés soit 67,25% dans 18 établissements.

Le Projet Global Focal Point (GFP) a par ailleurs financé les travaux de construction de la Maison d'arrêt de Tominian encore en cours.

Dans le cadre du renforcement du dispositif sécuritaire des établissements pénitentiaires et de l'éducation surveillée, la MUNISMA a permis le démarrage des travaux de construction de quartiers de haute sécurité à la maison d'arrêt de Dioïla pour la détention sécurisée des personnes suspectées et/ou condamnées pour faits de terrorisme, travaux en cours évalués à environ 20%.

5.1.4 Renforcement de la lutte contre la corruption, la délinquance financière, le terrorisme, la drogue et la criminalité transfrontalière

L'Axe 4 de la LOPJ se concentre sur la problématique de la lutte contre la corruption, la délinquance financière, le terrorisme, la drogue et la criminalité transfrontalière à travers la prise en charge par le cadre normatif de la lutte contre la corruption et la délinquance financière, l'adoption et l'opérationnalisation d'une politique de lutte contre l'impunité en matière de terrorisme, de drogue, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité et, la mise en place de mécanismes de la justice transitionnelle pour la réconciliation, la cohésion sociale et la paix.

Les résultats suivants ont été constatés à ce niveau :

- **La prise en charge par le cadre normatif de la lutte contre la corruption et la délinquance financière a été entamée** à travers l'élaboration d'un Avant-projet de loi en vue de la modification du Code de procédure pénale pour prendre en charge l'auto saisine des juridictions compétentes en matière de corruption et de délinquance financière.

Et, pour réduire le degré de la corruption et de la fraude fiscale, le Département procède à la publication sur son site Web les suites réservées aux dénonciations faites par le BVG, une dotation en matériels informatiques et la mise en service de matériels d'interconnexion au Réseau Intranet de l'Administration du Mali (RIA) dans quatre (04) structures, à savoir le Pôle Economique et Financier (PEF), la CPS SJ, le TGI de Sikasso et de Ségou a été initiée.

Le Coopération canadienne, dans le cadre de son Projet - Redevabilité Publique et Participation des Femmes au Mali (RPPFM) a fournis des outils (manuels et guides) en copies physiques et électroniques et équipements (informatique, visioconférence, impression) aux équipes de vérification du BVG ainsi que des appuis à la réalisation de missions pilotes et à la réponse au Covid-19 du BVG.

Le RPPFM a aussi permis la mise en place et la dynamisation d'un vivier de 200 femmes leaders et d'un vivier de formateurs des Organisations de la Société Civile, membres du CNSC, l'amélioration du niveau de redevabilité des services publics (Marie et Services techniques) à tenir des restitutions annelles aux communautés grâce aux différentes actions d'interpellation menées par les CVC et enfin, l'identification et la formation de leaders communautaires et religieux sur la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption et ses manifestations sexospécifiques.

Le Projet de la Coopération canadien (RPPFM) a de même grandement renforcé les capacités des Pôles Economiques et Financiers (PEF) par la formation du personnel sur les techniques d'enquêtes sensibles au genre, les stratégies de poursuite et de renseignement, le recouvrement des fonds illicites, l'exploitation du RCCM, la comptabilité publique, la passation des marchés publics, etc. il a aussi mis à disposition un Guide pratique sur la corruption et les poursuites en

la matière, produit une note interne sur la gestion des archives et un Guide d'archivage des dossiers au PEF.

- **La lutte contre l'impunité en matière de terrorisme, de drogue, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité a connu des progrès** essentiellement des actions de renforcement des capacités et de formation de 40 personnes (magistrats, policiers, gendarmes, agents des eaux et forêts, douaniers, gardes nationaux) sur les infractions liées aux armes à feu, de 25 formateurs (pédiatres, médecins généralistes, médecins des prisons, dirigeants d'ONG, tradithérapeutes, magistrats, psychologues cliniciens) sur l'utilisation des fiches de collecte de données WENDU (réseau épidémiologique ouest africain sur l'usage de la drogue) de 20 formateurs (psychiatres et psychologues) en traitement de la toxicomanie au Programme Universel de traitement (UTC) et de 50 points focaux nationaux (psychiatres, médecins de campagne, psychologues, responsables d'ONG et magistrats) pour renforcer leurs capacités afin d'aider à générer des informations stratégiques pour la prise de décisions politiques sur les questions liées à la drogue.

Des équipements de pointe d'investigation spécialisée ont été fournis au PJS et à la BIS et des formations, y compris sous forme de mentorat et d'ateliers, ont été dispensées grâce à la MUNISMA.

La construction de la Direction de la Justice Militaire et l'équipement du Tribunal Militaire, la livraison d'un Manuel de procédure pénale policière et de registres de garde à vue standardisés et la construction du PJS et de la BIS Faladiè Bamako ont été financés grâce à l'Union Européenne à travers EUCAP Sahel et ses différents projets (Soutien à la Justice Militaire Bamako et Mopti, Edition de l'ouvrage « L'enquête de Police Judiciaire dans le droit positif malien », Contrôle des magistrats sur l'activité de police judiciaire des OPJ, Programme d'appui à la composante police du G5 Sahel au Mali-CIVIPOL).

5.1.5 Modernisation et renforcement du système de Communication de la justice :

L'Axe 5 de la LOPJ s'articule autour des efforts de modernisation et le renforcement du système de communication de la Justice par la mise en place d'une stratégie de communication du service public de la justice et l'interconnectés des services et juridictions au sein d'un réseau d'échanges et d'information.

Sur ce registre, une avancée très symbolique a été réalisée :

- **Les services de la justice ont connu un début d'interconnexion** pour l'établissement d'un réseau d'échanges et d'information moderne aux fins d'assurer un système de communication plus efficace, au service de tous les usagers de la justice.

5.2 Exécution financière des projets :

Les projets /programmes mis en œuvre ou en cours dans le secteur de la justice sont au nombre de dix-neuf (19) dont quatre (4) inscrits dans la loi de Finances 2019 ; les quinze (15) autres financés et mis en œuvre par les partenaires techniques et financiers.

Les projets sur financement du budget national et leur lieu d'exécution :

- RNP n°2762, projet de Construction de la nouvelle Maison d'Arrêt de Bamako à Kéniéroba ;
- RNP n°3042, Projet de construction et de réhabilitation des infrastructures de l'Institut National de Formation Judiciaire (INFJ) "Me DEMBA DIALLO" à Bamako ;
- RNP n°2359, l'Appui à la CPS pour le secteur de la justice.

Les projets sur financement des PTF et leur zone d'intervention :

➤ **Union Européenne :**

- Programme d'Appui au Secteur de la Justice au Mali II (PAJM II) sur l'étendue du territoire national ;
- Soutien à la Justice Militaire Bamako et Mopti ; EUCAP Sahel Mali dans les localités de Bamako et Mopti ;
- Edition de l'ouvrage « L'enquête de Police Judiciaire dans le droit positif malien » : EUCAP Sahel Mali à Bamako ;
- Contrôle des magistrats sur l'activité de police judiciaire des OPJ ; EUCAP Sahel Mali sur l'étendue du territoire national ;
- Programme d'appui à la composante police du G5 Sahel au Mali ; CIVIPOL sur le territoire national ;
- Justice pour les survivantes de violences basées sur le genre (JUGE) : Avocats Sans Frontières France, Avocats Sans Frontières Mali, Women in Law & Development in Africa (WILDAF) dans les localités de Bamako, Koulikoro et Gao.

➤ **Pays-Bas :**

- Participation active des justiciables dans la distribution de la justice « Tien Sira », dans les régions de Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao, Ménaka, Taoudéni (Association DEME SO) ;
- Programme d'appui intégré aux systèmes de justice pénale au Mali, dans les régions de Gao, Mopti, Ségou et Tombouctou réalisé par International Development Law Organization/Organisation Internationale de Droit du Développement (IDLO/OIDD).

➤ **La Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali (MINUSMA) dans les Régions du Nord et du Centre à travers les projets/programmes ci-après :**

- Appui au Pôle Judiciaire Spécialisé à Bamako ;
- Accès à la justice y compris la promotion de la complémentarité entre justice traditionnelle et justice formelle dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 46 de l'Accord pour la paix à Bamako et dans les régions Nord et Centre du Mali ;
- Amélioration du fonctionnement de la chaîne pénale au Nord et au Centre du Mali (Gao, Tombouctou, Mopti) ;
- Sécurité des tribunaux et prisons et lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation.

➤ **Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) :**

Projet GFP Prisons Mandela (projet financé par le Royaume des Pays-Bas et mis en œuvre par le PNUD avec la MINUSMA SAJP comme partenaire dans le cadre du *Global Focal Point*) / Document de Programme Pays du PNUD (CPD) dans les localités suivantes MAC de Bamako, Bollé femmes, Bollé mineurs, Kati, Kéniéroba (pénitencier agricole), Baguineda (pénitencier agricole), Tana (pénitencier agricole), Konséguéla (pénitencier agricole), Mopti/Sévaré, Kangaba, Kayes, Koulikoro, Sikasso, Bla,

Dioïla, Bougouni, Koutiala, Ségou, Ouéléssebougou, Fana, Kolokani, Niono, Kita, Bafoulabe, Yanfolila, Konlondiéba, Kadiolo, Yorosso, Banamba, Kéniéba.

➤ **USAID :**

- Mali Justice Project (USAID/MJP), couvre les localités de Kayes, Koulikoro, Ségou, Sikasso, Mopti, Tombouctou, Gao, Kidal, Taoudéni, Ménaka et le District de Bamako.

➤ **CANADA :**

Projet Redevabilité Publique et Participation des Femmes au Mali (RPPFM), dans les localités de : Bamako, Koulikoro, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao, Kidal.

Les tableaux ci-dessous donnent la situation d'exécution financière des projets /programmes du Secteur au 31/12/ 2020 :

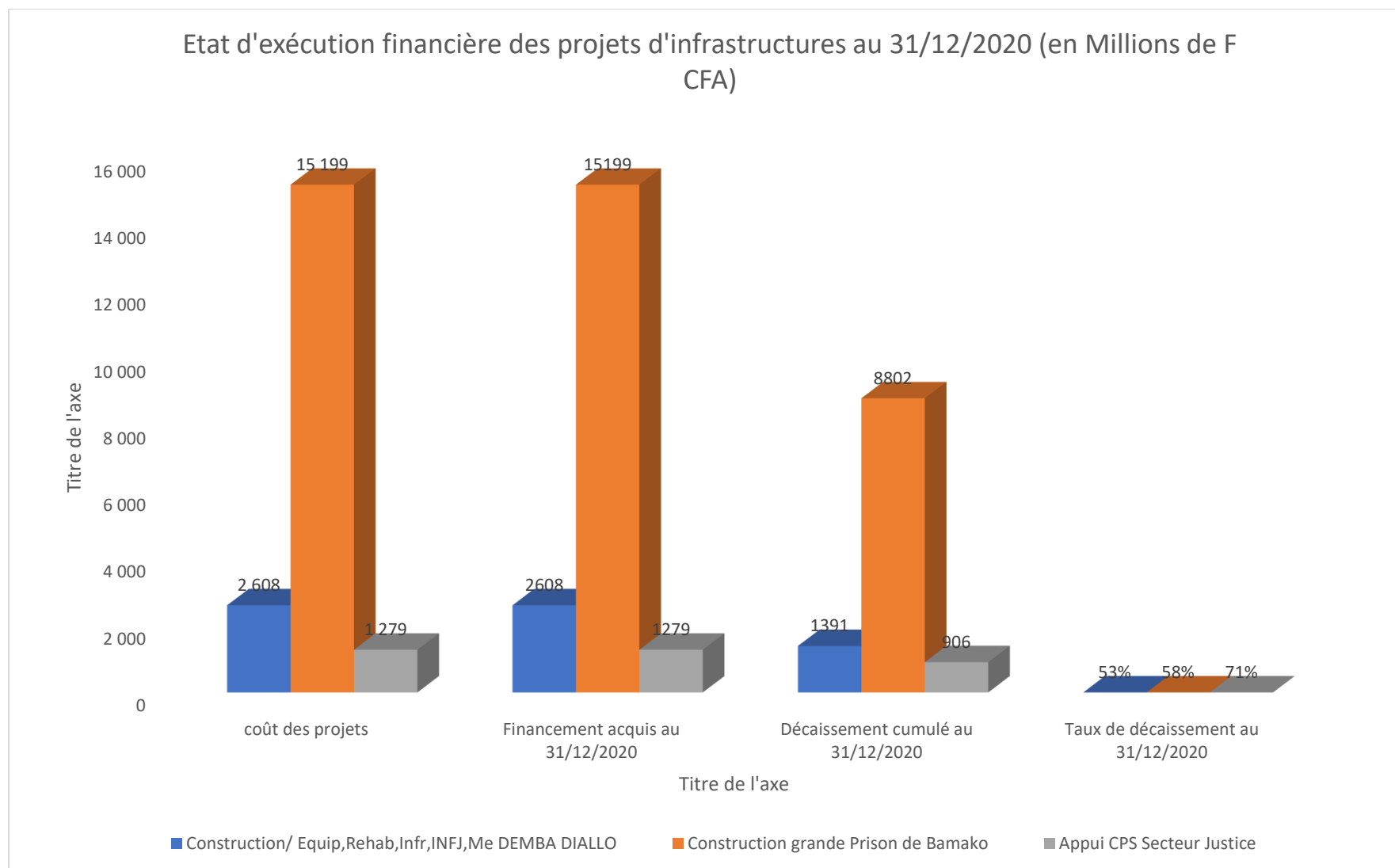
- Projets/Programmes sur financement budget national : Le coût des P/P en exécution se chiffre à 19,086 milliards de Francs CFA sur lesquels 19,086 milliards sont acquis pour un décaissement cumulé au 31/12/2020 de 11,099 milliards soit un taux de 58,15% ;
- Projets/Programmes mis en œuvre par les partenaires techniques et financiers : le financement acquis des projets en cours d'exécution se chiffre à 42,512 milliards pour un montant décaissé de plus de 25,694 milliards soit un taux de 60,44%.

5.2.1 Etat d'exécution financière par projet au 31/12/2020 du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme
(Les Montants sont en Millions de F CFA)

N°	RNP	Intitulé du projet	Durée	Coût	Financement acquis			Décaissement cumulé au 31/12/2020			Taux de décaissement			Observations
					Int	Ext	Total	Int	Ext	Total	Int	Ext	Total	
Projets en exécution				19 086	19 086	0	19 086	11 099	0	11 099	58,15%	0	58,15%	
Secteur Infrastructures				17 807	17 807	0	17 807	10 193	0	10 193	57,24%	0	57,24%	
1	3042	Construction/Equip, Rehab, Infr, INFJ - Me DEMBA DIALLO	2017-2021	2 608	2 608	0	2 608	1 391	0	1 391	53,34%	0	53,34%	
2	2762	Construction grande Prison de Bamako	2014-2021	15 199	15 199	0	15 199	8 802	0	8 802	57,91%	0	57,91%	Les dotations de 2015 sur ce Projet ont été réaffectées à la réhabilitation d'autres Maisons d'arrêt du Mali dans le cadre Programme d'Urgence RNP 3051 et non à la nouvelle MCA.
Secteur Ressources Humaines				1 279	1 279	0	1 279	906	0	906	70,84%	0	70,84%	
3	2359	Appui CPS Secteur Justice	2008-2021	1 279	1 279	0	1 279	906	0	906	70,84%	0	70,84%	
Projet en préparation				0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Total Général				19 086	19 086	0	19 086	11 099	0	11 099	58,15%	0	58,15%	

Source : CPS SJ & DNP

5.2.2 Graphique - Etat d'exécution financière par projet au 31/12/2020 du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme



Commentaires sur l'état d'exécution des projets d'infrastructures et appui au fonctionnement lié à l'investissement au 31/12/2020 :

L'examen du graphique ci-dessous permet de connaître le coût de chaque projet en exécution. A travers le graphique on peut lire le montant du financement acquis, le cumul des décaissements et le taux de décaissement par projet.

Le Projet de Construction, d'Equipement et de Réhabilitation des Infrastructures de l'Institut National de Formation Judiciaire (INFJ) « Me DEMBA DIALLO » a un financement acquis de 2 608 000 000 pour un montant décaissé de 1 391 000 000 et un taux de décaissement de 53,34%. Comparativement à 2019, on note une progression de 200 000 000 F CFA sur le financement acquis qui était à 2 408 000 000 avec un décaissement de 1 091 000 000 à 45,31%.

Concernant le Projet de Construction de la grande Prison de Bamako à Kéniéroba (nouvelle Maison d'Arrêt de Bamako), le financement acquis en 2020 est de 15 199 000 000 F CFA pour un montant décaissé de 8 802 000 000 F CFA soit un taux de décaissement de 57,9%. Ce projet était au 31 décembre 2019 à un financement acquis de 14 650 000 000 pour décaissement de 5 498 000 000 soit 37,53%. Notons que le projet a connu un avenant relatif aux raccordements au réseau EDM et les voies d'accès. En outre, les dotations budgétaires de 2015 sur ce projet, ont été réaffectées à la réhabilitation d'autres Maisons d'arrêt du Mali dans le cadre Programme d'Urgence RNP 3051 et non à la nouvelle MCA.

L'Appui CPS Secteur Justice (appui au fonctionnement lié à l'investissement), on enregistre un financement acquis de 1 279 000 000 (sur 14 années budgétaires) pour un montant décaissé 906 000 000 soit un taux de 70,84%. Nous constatons qu'en 2019 l'appui CPS était à 1 204 000 000 de financement acquis pour un décaissement cumulé de 877 000 000 soit 72,84%. Cette régression du taux de décaissement s'explique en partie par la maladie à COVID 19 ayant impacté négativement les activités de la structure.

Globalement le coût des projets sur financement budget national était à 73 549 000 000 en 2019 et 19 086 000 000 en 2020, cette baisse s'explique par l'arrivée à terme du Programme d'Urgence pour le Renforcement du Système Judiciaire et de mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger (PU RSJ MOA 2015-2018). Ce programme (dont le coût était de 59 960 000 000 F CFA), bien qu'étant terminé en 2018, avait bénéficié d'une inscription budgétaire en 2019. Toute chose ayant artificiellement gonflé le coût global des projets en cours mais le remplacement dudit programme par la Loi d'Orientation et de Programmation pour le Secteur de la Justice (LOPJ 2020-2024) explique la chute brutale du coût des projets au titre du Budget Spéciale d'Investissement (BSI Intérieur). Les cumuls des décaissements de 2019 et 2020, respectivement 25 482 000 000 francs CFA et 11 476 000 000 francs CFA, ont également régressés pour cette même cause.

Malgré ces régressions le taux de décaissement global s'est amélioré allant de 45,04% en 2019 et 58,15% en 2020.

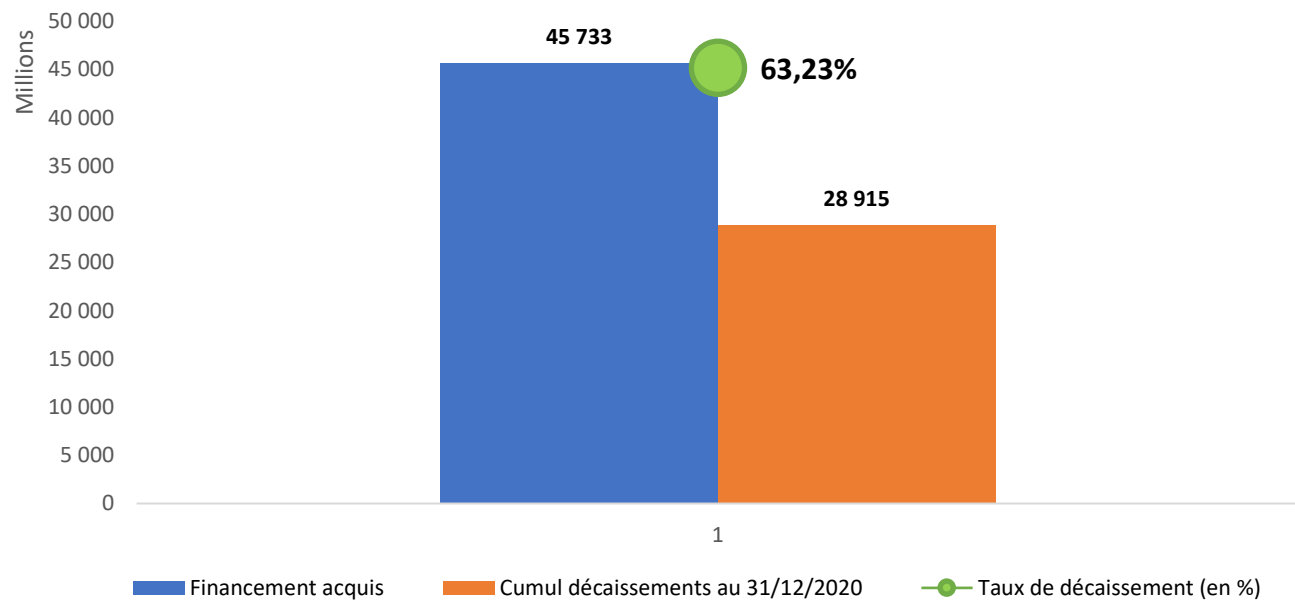
5.2.3 Etat d'exécution financière au titre des projets financés par les partenaires techniques et financiers (externe) :

N°	Partenaires	Titre du projet	Durées	Coût	Financement acquis	Cumul décaissements au 31/12/2020	Taux de décaissement (en %)
01	Union Européenne	Programme d'Appui à la Justice au Mali II (PAJM II)	Trois (3) ans (1er fév. 2020-31janv. 2023)	4 066 933 400	4 066 933 400	422 108 329	10,4%
02	Union Européenne	Soutien à la Justice Militaire Bamako et Mopti : EUCAP-SAHEL-MALI	2 ans	388 061 324	388 061 324	317 947 605	82%
03	Union Européenne	Edition de l'ouvrage « L'enquête de Police Judiciaire dans le droit positif malien » : EUCAP-SAHEL-MALI	2 ans	11 520 000	11.520.000	11.520.000	100%
04	Union Européenne	Contrôle des magistrats sur l'activité de police judiciaire des OPJ.	2 ans	30 800 000	30 800 000	30 800 000	100%
05	Union Européenne	Justice pour les survivantes de violences basées sur le genre (JUGE) : Avocats Sans Frontières France, Avocats Sans Frontières Canada, Avocats Sans Frontières Mali, Women in Law & Development in Africa (WiLDAF).	24 mois	269 076 185	245 983 875	85 883 794	35%
06	Union Européenne	Programme d'appui à la composante police du G5 Sahel au Mali : CIVIPOL	18 mois	2 292 500 000	2.292 500.000	529 267 432	25%
07	Ambassade du Royaume de la Suède	Contribution à l'Accès Adéquat des Démunis aux Droits et à la Justice au Mali (CAADJ) En Bamanan Tien-Sira II A.	5 ans	2 226 424 774	2 226 424 774	2 147 017 665	96%
08	Royaume des Pays Bas		5 ans	5 099 756 143	5 099 756 143	2 427 051 017	48%
			Totaux	7 326 234 100	7 326 234 100	4 574 068 682	62%
09	Royaume des Pays Bas	Renforcement de la chaîne pénale au Nord du Mali : International Development Law Organization / Organisation Internationale de Droit du Développement (IDLO/OIDD).	54 mois	3 220 516 005	3 220 516 005	3 220 516 005	100%
10	Royaume des Pays Bas	Programme d'appui intégré aux systèmes de justice pénale au Mali : International Development Law Organization / Organisation Internationale de Droit du Développement (IDLO/OIDD).	54 mois Date de signature déc. 2015				
11	OPCAT	Promotion des droits fondamentaux des détenus et application des instruments juridiques de prévention de la torture au Mali (ProFOTO).	8 mois	22 477 065	13 687 000	1 074 000	8%
12	Ambassade de France au Mali		8 mois		3 278 000	0	0%
				22 477 065	16 965 000	1 074 000	6%

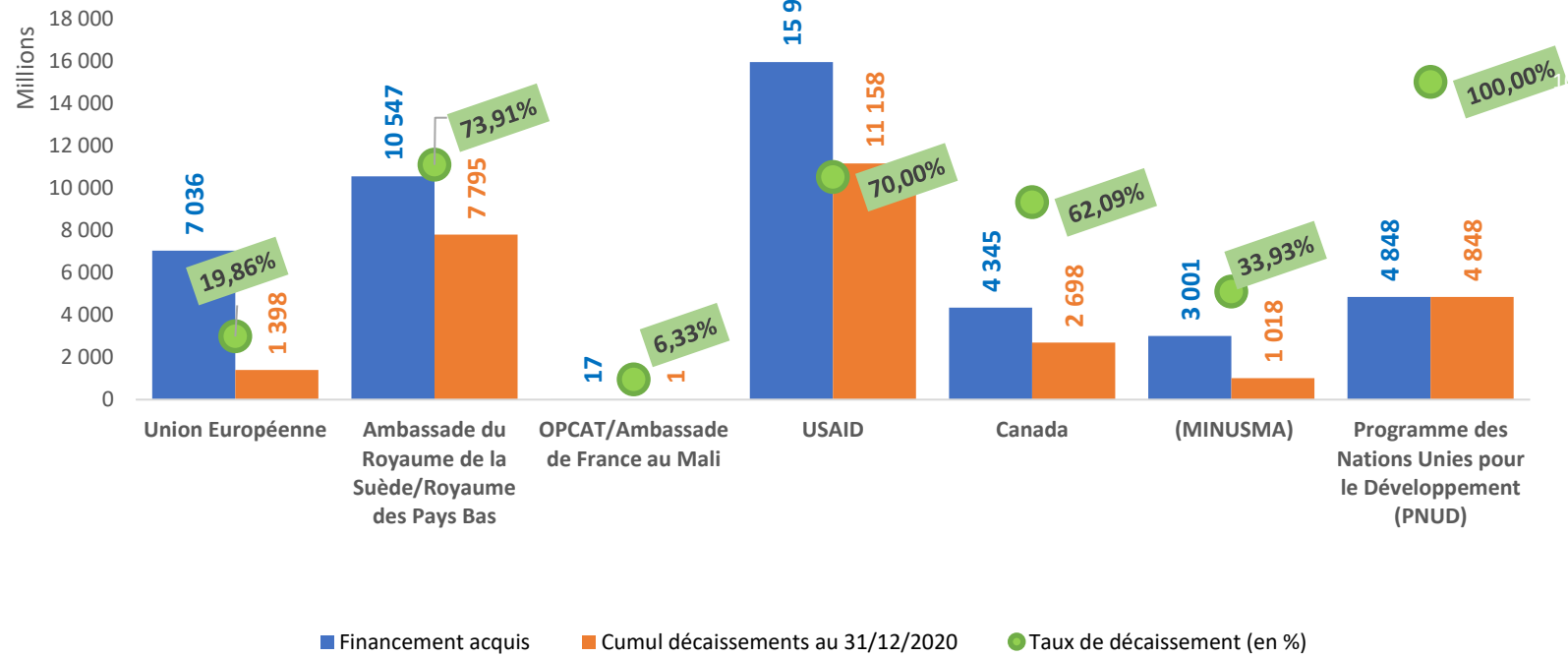
N°	Partenaires	Titre du projet	Durées	Coût	Financement acquis	Cumul décaissements au 31/12/2020	Taux de décaissement (en %)
13	US AID	Projet de Justice au Mali (MJP)/Mali Justice Project (MJP).	5 ans (de déc. 2015 à déc. 2020) + 2 ans supplémentaires (de déc.2020 à déc. 2022)	15 940 479 000	15 940 479 000	11 158 335 300	70%
14	Canada	Redevabilité Publique et Participation des Femmes au Mali (RPPFM), Affaires Mondiales Canada	4 ans (2018-2022)	4 344 710 000	4 344 710 000	2 697 690 000	62.10%
15	(MINUSMA)	Appui au Pôle Judiciaire Spécialisé	Un an	1 049 355 000	1 049 355 000	389 424 730	37%
16	(MINUSMA)	Sécurité des prisons et lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation	Un an	1 016 706 200	1 016 706 200	291 525 610	28, 67%
17	(MINUSMA)	Accès à la justice y compris la promotion de la complémentarité entre justice traditionnelle et justice formelle : - Bailleur n°1 MINUSMA Fonds programmatiques - Bailleur n°2 : UN Trust Fund (bailleur : Pays-Bas)	Un an	266 640 859	266 640 859	75 305 501	30%
18	(MINUSMA)	Amélioration du fonctionnement de la chaîne pénale : Bailleur n°1 : Fonds fiduciaires des Nations-Unies (bailleur : Pays-Bas)	Un an	668 140 672	668 140 672	261 919 251	39,8%
19	Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)	Projet Global Focal Point (GFP) Prisons Mandela /Document de Programme Pays du PNUD (CPD) (Pays-Bas)	Cinq (05) ans de 2017-2021	4 847 571 560	4 847 571 560	4 847 571 560	100%
Totaux				45 761 721 370	45 733 116 995	28 914 957 799	63,23%

Source : synthèse CPS SJ sur la base des fiches de suivi évaluation des projets/programmes.

Etat global d'exécution financière au titre des projets financés par les partenaires techniques et financiers



Etat d'exécution financière des projets par partenaires externes



Commentaires sur l'état d'exécution financière des projets financés par les partenaires techniques et financiers :

Le coût global de l'intervention des PTF en 2019 était de 50 667 200 169 F CFA pour un décaissement cumulé de 33 600 777 715 F CFA soit un taux de 66,32%. On note que le coût de l'intervention des PTF a chuté en 2020, pour **45 733 116 995 francs** CFA il est constaté un décaissement cumulé de **28 914 957 799 francs** CFA, soit 63,23%.

Cette situation s'explique par la maladie a COVID 19, la crise sociopolitique et l'arrivé à terme de certains projets dans le secteur depuis 2019. Ces situations ont impacté sur les interventions des partenaires dans le secteur.

5.3 La situation d'exécution des dépenses au titre du compte administratif :

Le niveau de crédits notifiés est de 15 791 139 141 milliards pour 9 476 269 496 milliards de mandats admis soit un taux d'exécution de 60,01% à la date du 31/12/2020.

Il est également important de rappeler que les crédits notifiés qui étaient de 11 638 273 717 F CFA en 2017 sont passés à 10 345 667 566 F C FA en 2018.

Ils sont passés de 9 362 967 613 F C FA en 2019 à 15 791 139 141 en 2020, soit une progression à la hausse de 68,66%, essentiellement dû aux effets de la LOPJ 2020-2024.

❖ Extrait des crédits du compte administratif de la situation d'exécution des dépenses au 31/12/2017, 2018, 2019 et 2020.

Année	Crédits notifiés	Crédits engagés	Mandats émis	Mandats admis
2017	11 638 273 717	11 600 947 484	11 589 653 471	11 589 653 471
2018	10 345 667 566	9 346 296 971	8 786 620 844	8 785 620 411
2019	9 362 967 613	9 331 706 866	9 288 878 262	9 278 700 330
2020	15 791 139 141	15 311 046 963	14 398 293 276	9 476 269 496

Source : compte administratif de la DFM/MJDH

6 LES INDICATEURS SECTORIELS :

6.1 Les indicateurs inscrits dans le CREED :

La situation des Objectifs de Développement assigné au secteur de la justice est consignée dans le tableau ci-dessus.

Tableau 1 : les indicateurs du secteur de la justice inscrite dans le CREED

Indicateurs	Unité	2018	2019	2020
Taux de couverture de la Carte Judiciaire.	%	42	42	42
Taux de satisfaction des besoins en matière de justice au Mali.	%	27	27	-
Ratio juge/habitants.	Nombre	1/36 523	1/39 335	1/38 339
Taux de mise en œuvre des recommandations du BVG.	%			30
Taux de recouvrement des montants mis en cause dans le rapport antérieur du BVG.	%			
Pourcentage des assujettis ayant déposé leurs déclarations de biens.			22,65	17,30
Pourcentage des centres de détentions respectant les standards internationaux.	%	28,81	33,89	59
Proportion de la population carcérale en instance de jugement.	%	49,28	70,73	69,13
Pourcentage de dossiers de terrorisme, de drogue et de criminalité transnationale ayant reçu des suites judiciaires.	%	75	0	86,51

Commentaires des indicateurs CREDD de la Justice

Taux de couverture de la Carte Judiciaire

Cet indicateur n'a pas été évalué depuis 2018 après la réalisation des 9 juridictions par le PAJM financé par l'Union Européenne. Par ailleurs, les constructions en cours sur budget national, à savoir la Cour Administrative d'Appel et le TI de Toukoto et celles prévues dans la Loi d'Orientation et de Programmation pour le secteur de la Justice pourront faire évoluer sensiblement à la hausse cet indicateur à la prochaine revue.

Taux de satisfaction des besoins en matière de justice au Mali

La mesure cet indicateur demeure intact depuis la publication des résultats de l'enquête HiiL de 2018 dont les résultats ont été publiés en 2019 avec ce taux de 27% constaté. Néanmoins, dans le cadre du Projet Contribution à l'Accès Adéquat des Démonis aux Droits et à la Justice au Mali (CAADJ), en Bamanan Tien-Sira II A, le renseignement annuel de cet indicateur pourrait être assuré grâce à la réalisation chaque année de l'enquête prévu à cet effet.

Ratio juge/habitants

Ce ratio connaît une légère amélioration notamment grâce au recrutement de 40 nouveaux magistrats déjà déployés dans les juridictions. Mais, dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi d'Orientation et de Programmation pour le Secteur de la Justice, il est prévu un recrutement total de 249 nouveaux magistrats sur la période 2020-2024, toute chose devant sensiblement améliorer ce ratio, si l'augmentation de la population arrivait à être maîtrisée par ailleurs.

Taux de mise en œuvre des recommandations du BVG

Au cours de l'exercice 2020, le BVG mené cinq (5) missions de suivi des recommandations sur des vérifications réalisées en 2017, 2018 et 2019. Ces missions concernent 83 recommandations sur lesquelles deux (2) sont non applicables. Ainsi, l'appréciation de niveau de mise en œuvre des recommandations a conduit aux résultats suivants :

- 24 entièrement mises en œuvre, soit 30% ;
- 25 partiellement mises en œuvre, soit 31% ;
- 32 non mises en œuvre, soit 39%.

Au titre des recommandations entièrement mises en œuvre, le taux moyen de 30% sur l'ensemble des cinq (5) entités suivies n'est pas satisfaisant. Toutefois, l'analyse par entité révèle que « Aéroports du Mali » et la Commune Urbaine de Koulikoro ont réalisé des taux supérieurs à cette moyenne avec respectivement 43% et 42%.

S'agissant des recommandations non mises en œuvre, les taux les plus élevés sont constatés à la Mairie de la Commune Rurale de Baguineda-Camp avec 62% et à « Aéroports du Mali » avec 57%. Des efforts importants doivent être fournis par les cinq (5) entités afin d'améliorer leurs résultats respectifs.

Taux de recouvrement des montants mis en cause dans le rapport antérieur du BVG

Le montant total des irrégularités financières au titre de l'exercice 2020 s'élève à la somme de 18 560 097 513 FCFA.

NB : La poursuite des irrégularités financières et leur encaissement ne relèvent pas du Bureau du Vérificateur Général. Pour cette raison, il est recommandable de voir au niveau des Pôles Economiques et du Trésor.

Pourcentage des centres de détentions respectant les standards internationaux

L'indicateur a enregistré une forte progression passant de 33,89% à 59%. Cela s'explique essentiellement par les actions du Projet GFP Prison Mandela mis en œuvre par le PNUD au bénéfice de l'Administration pénitentiaire.

Proportion de la population carcérale en instance de jugement

Cette légère amélioration concernant la proportion de la population carcérale en instance de jugement, qui est passée de 70,73% à 69,13% malgré les effets de la crise de la COVID 19, s'explique par l'organisation de procédures accélérées aux fins de désengorger les maisons d'arrêt dans le but d'éviter la propagation du virus en milieu carcéral.

Pourcentage de dossiers de terrorisme, de drogue et de criminalité transnationale ayant reçu des suites judiciaires

Cet indicateur connaît son premier renseignement. La performance de 86,51% est à saluer au vu de la complexité des phénomènes qu'il mesure. Les partenaires techniques et financiers appuient fortement les activités à ce niveau en accompagnement de la très forte volonté politique imprimée par le Gouvernement dans le domaine.

N.B : les indicateurs n'ayant pas connu de renseignement ne sont pas commentés.

6.2 Les indicateurs du secteur de la justice par programme de 2018 à 2020 :

6.2.1 Tableau des indicateurs du Programme : 1.009 Administration Générale, Coordination et Contrôle

Le Programme : 1.009 Administration Générale, Coordination et Contrôle		Références		Évaluation N-1 2020				N 2021
Objectifs	Indicateurs et cibles de performance	N-2 2018	N-1 2019	Prévu	Réel	Écart	Taux en %	Cible prévue en année N
		A	B	C	D	E=C-D	F=D/C*100	
Objectif 1 : Améliorer l'efficacité des services judiciaires et l'accessibilité au droit et à la justice.	Indicateur 1.1 : Taux de réalisation des activités du département. Rapports d'activités du département/CPS Précision Méthodologique : (nombre d'activités réalisées /nombre d'activités programmées) x 100.	45%	0%	100%	87,50%	12,50%	87,50%	100,00%
	Indicateur 1.2 : Pourcentage de services contrôlés. Rapports d'inspection de l'ISJ Précision Méthodologique : (nombre de services contrôlés x 100 / nombre total de services à contrôler) x 100	72,72%	40,48%	55	17	38	30,90%	72,72%
	Indicateur 1.3 : Taux d'exécution du budget/compte administratif. DFM Précision Méthodologique : (Total crédits liquidés /Total crédits initiaux) x 100	50%	57%	100%	75,00%	25,00%	75,00%	100,00%
	Indicateur 2.1 : Pourcentage de dossiers de corruption transmis ayant fait l'objet de poursuites. Rapport d'activités des pôles économiques et financiers Précision Méthodologique : (nombre de dossiers ayant reçu de suites	70		98%	76%	22%	78%	76%

Le Programme : 1.009 Administration Générale, Coordination et Contrôle		Références		Évaluation N-1 2020				N 2021
Objectifs	Indicateurs et cibles de performance	N-2 2018	N-1 2019	Prévu	Réel	Écart	Taux en %	Cible prévue en année N
		A	B	C	D	E=C-D	F=D/C*100	
Objectif 2 : Renforcer la lutte contre la corruption, la drogue, le terrorisme et la criminalité transnationale	judiciaires/ nombre de dossiers transmis) x 100							
	Indicateur 2.2 : Pourcentage de dossiers de terrorisme, de drogue et de criminalité transnationale ayant reçu des suites judiciaires. Rapport d'activités du pôle judiciaire spécialisé de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée Précision Méthodologique : (nombre de dossiers ayant reçu de suites judiciaires/ nombre de dossiers transmis) x 100	75	0%	98%	84,78%	13,22%	86,51%	100%
	Indicateur 2.3 : Pourcentage des acteurs de la justice formés dans les domaines de lutte contre la corruption, le terrorisme et la criminalité transnationale organisée. Rapports d'activités du pôle judiciaire spécialisé de lutte contre le terrorisme, la criminalité transnationale organisée, du comité national de coordination de la lutte contre la traite...PNI Précision Méthodologique : (nombre d'acteurs formés/nombre d'acteurs à former) x 100	45%	95%	98%	93%	5%	95%	98%
Objectif 3 : Contribuer à la promotion du genre et à la lutte contre le VIH/SIDA	Indicateur 3.1 : Pourcentage de sensibilisation et formation des acteurs de la justice sur le genre. Rapports d'activités de la cellule genre Précision Méthodologique : (Nombre d'acteurs sensibilisés et formés/nombre d'acteurs à sensibiliser et former) x 100	50	85	76,67%	0%	76,67%	0%	

Le Programme : 1.009 Administration Générale, Coordination et Contrôle		Références		Évaluation N-1 2020				N 2021
Objectifs	Indicateurs et cibles de performance	N-2 2018	N-1 2019	Prévu	Réel	Écart	Taux en %	Cible prévue en année N
		A	B	C	D	E=C-D	F=D/C*100	
	Indicateur 3.2 : Pourcentage de sensibilisation et formation des acteurs de la justice sur le VIH/SIDA. Rapports d'activités de la cellule VIH/SIDA Précision Méthodologique : (nombre d'acteurs sensibiliser et formés/nombre d'acteurs à sensibiliser et former) x 100	27	32	33	0%	33%	0	
Objectif 4 : Améliorer la législation et la coopération judiciaire internationale	Indicateur 4.1 : Pourcentage de textes élaborés et /ou relus. Rapport d'activités de la DNAJS Précision Méthodologique : (nombre de textes élaborés et /ou relus / nombre de textes à élaborer et /ou à relire) x 100	80%	54%	90%	90%	0%	100%	95%
	Indicateur 4.2 : Pourcentages de dossiers de coopération judiciaire traité. Rapport d'activités de la DNAJS Précision Méthodologique : (nombre de dossiers de coopération judiciaire traité / nombre de dossiers de coopération judiciaire à traiter) x 100.	100%	63%	90%	90%	0%	100%	95%

Source : DFM-MJDH, réalisations 2020.

6.2.2 Tableau des indicateurs du Programme : 2.019 Politique Juridique et Judiciaire, Gestion de la Carrière et Formation

Le Programme : 2.019 Politique Juridique et Judiciaire, Gestion de la Carrière et Formation		Références		Évaluation N-1 2020				N 2021
Objectifs	Indicateurs et cibles de performance	N-2 2018	N-1 2019	Prévu	Réel	Écart	Taux en %	Cible prévue en année N
		A	B	C	D	E=C-D	F=D/C*100	
Objectif 1 : Améliorer l'efficacité des services	Indicateur 1.1 : Délai moyen de traitement des procédures (civiles, hors procédures sommaires).		2 mois	11 mois	2 mois	9 mois	11%	8 mois
	Indicateur 1.2 : Délai moyen de traitement des procédures/Pénales. Rapports Annuels des juridictions		3 moi	17 mois	3 mois	14 mois	17%	15 mois

Le Programme : 2.019 Politique Juridique et Judiciaire, Gestion de la Carrière et Formation		Références		Évaluation N-1 2020				N 2021
Objectifs	Indicateurs et cibles de performance	N-2 2018	N-1 2019	Prévu	Réel	Écart	Taux en %	Cible prévue en année N
		A	B	C	D	E= C-D	F= D/C*100	
judiciaires et l'accessibilité au droit et à la justice.	Précision Méthodologique : délai moyen calculé.							
	<p>Indicateur 1.3 : Pourcentage des juridictions disposant de structure fonctionnelle d'accès au droit et à la justice.</p> <p>Rapports d'activités DNAJ Précision Méthodologique : (Nombre de juridictions disposant de structure d'accès au droit et à la justice / Nombre total de juridictions) x 100.</p>		41%	80%	41%	39%	51%	80%
Objectif 2 : Assurer la formation initiale et le perfectionnement des acteurs de justice	<p>Indicateur 2.1 : Pourcentage de réussite aux examens de sortie des auditeurs de justice, greffiers stagiaires, secrétaires de greffe et parquet stagiaires et aspirants notaires.</p> <p>Rapport d'activités INFJ Précision Méthodologique : (Nombre d'auditeurs de justice, greffiers stagiaires, secrétaires de greffe et parquet stagiaires et aspirants notaires ayant réussi à l'examen de sortie / Nombre total formé) x 100.</p>		100%	100%	100%	0%	100%	100%
	<p>Indicateur 2.2 : Pourcentage des auxiliaires de justice ayant bénéficié de formation continue.</p> <p>Rapport d'activités INFJ Précision Méthodologique : (Nombre réel d'auxiliaires de justice ayant bénéficié d'une formation continue / Nombre total prévu) x 100</p>	35%	30%	40%	24%	16%	60%	40%
Objectif 3 : Améliorer les capacités opérationnelles de l'INJFJ.	<p>Indicateur 3.1 : Taux de réalisation des infrastructures programmées.</p> <p>Rapport d'activités INFJ Précision Méthodologique : (Nombre d'infrastructures réalisées</p>	40%	100%	100%	51%	49%	51%	100%

Le Programme : 2.019 Politique Juridique et Judiciaire, Gestion de la Carrière et Formation		Références		Évaluation N-1 2020				N 2021
Objectifs	Indicateurs et cibles de performance	N-2 2018	N-1 2019	Prévu	Réel	Écart	Taux en %	Cible prévue en année N
		A	B	C	D	E=C-D	F=D/C*100	
	/ Nombre total d'infrastructures programmées) x 100							
	Indicateur 3.2 : Taux de réalisation des études et recherches programmées. Rapport d'activités INFJ Précision Méthodologique : (Nombre d'études et recherches conduit / Nombre total d'études et recherches prévu) x 100		100%	100%	0%	100%	0%	100%

6.2.3 Tableau des indicateurs du Programme : 2.020 Renforcement et Modernisation des Institutions Pénitentiaires et de l'Education Surveillée

Le Programme : 2.020 Renforcement et Modernisation des Institutions Pénitentiaires et de l'Education Surveillée		Références		Évaluation N-1 2020				N 2021
Objectifs	Indicateurs et cibles de performance	N-2 2018	N-1 2019	Prévu	Réel	Écart	Taux %	Cible prévue en année N
		A	B	C	D	E=C-D	F=D/C*100	
Objectif 1 : Améliorer les conditions de détention et de travail du personnel.	Indicateur 1.1 : Pourcentage de centres de détention disposant de quartiers séparés (homme, femme, mineur). Rapport d'activités de la DNAPES Précision Méthodologique : (Nombre de centres de détention disposant de quartiers séparés/nombre total de centres de détention du pays) x 100.	30%	22%	50%	59%	9%	118%	60%
	Indicateur 1.2 : Taux d'établissements pénitentiaires labellisés dans le processus de "prise en charge et d'accompagnement des personnes détenues." Rapport d'activités de la DNAPES Précision Méthodologique : (nombre centre de détention respectant les normes/nombre total des centres de détentions) x100.	100%	60%	50%	50%	0%	50%	65%

Le Programme : 2.020 Renforcement et Modernisation des Institutions Pénitentiaires et de l'Education Surveillée		Références		Évaluation N-1 2020				N 2021
Objectifs	Indicateurs et cibles de performance	N-2 2018	N-1 2019	Prévu	Réel	Écart	Taux %	Cible prévue en année N
		A	B	C	D	E=C-D	F= D/C*100	
Objectif 2 : Favoriser la réinsertion sociale des détenus	Indicateur 2.1 : Pourcentage des détenus bénéficiant d'une formation professionnelle. Rapport d'activités de la DNAPES Précision Méthodologique : (nombre de détenus bénéficiant d'une formation professionnelle / nombre total de détenus) x100.	10%	9,23%	8%	15%	7%	187%	20%
Objectif 3 : Renforcer le dispositif sécuritaire des établissements pénitentiaires et de l'éducation surveillée	Indicateur 3.1 : Pourcentage de maisons d'arrêt disposant (de mur de clôture surmontés de concertinas/de miradors. Rapport d'activités de la DNAPES Précision Méthodologique : (nombre de maisons d'arrêt disposant de mur de clôture surmontés de concertinas/ou et de miradors/ nombre total) x100.			30%	64%	34%	213%	65%

Source : DFM-MJDH/réalisations 2020.

7 DESCRIPTION DU CADRE PARTENARIAL :

La Loi n°072 du 24 décembre 2019, a institué la Loi d'Orientation et de Programmation pour le Secteur de la Justice (LOPJ 2020-2024), qui constitue un cadre stratégique dont la finalité est de bâtir au terme des cinq (05) années de mise en œuvre, un service public de la justice plus accessible, efficace et performant de nature à restaurer la confiance des citoyens et des justiciables.

La LOPJ 2020-2024 entend relever les principaux défis du Secteur de la justice que sont notamment :

- la lutte contre la corruption et la délinquance économique et financière ;
- l'amélioration de la situation sécuritaire par une lutte incisive contre le terrorisme et l'impunité sous toutes ses formes ;
- le raffermissement de l'indépendance du pouvoir judiciaire ;
- le renforcement des personnels, des infrastructures et des équipements.

Le Gouvernement entend à travers cette loi d'orientation et de programmation assortie d'un plan d'actions, donner les moyens et l'opportunité au secteur de la justice d'aller vers un changement fondamental et d'être à la hauteur des attentes des populations, sur la base d'une confiance renouvelée

à la suite d'un changement de culture de travail et de management.

Les projets et Programmes du Secteur de la Justice s'inscrivent dans le cadre de partenariats bilatéraux ou multilatéraux en harmonie avec les priorités arrêtées dans la LOPJ 2020-2024.

Ainsi, au titre des partenaires bilatéraux on note l'intervention de cinq (05) bilatéraux dans le secteur :

Royaumes des Pays-Bas et de la Suède :

Contribution à l'Accès Adéquat des Démunis aux Droits et à la Justice au Mali (CAADJ) En Bamanan Tien-Sira II A » dans 600 communes des régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao, Ménaka, Taoudéni et le District de Bamako.

Royaumes des Pays-Bas :

- Renforcement de la chaîne pénale au Nord du Mali : International Development Law Organization / Organisation Internationale de Droit du Développement (IDLO/OIDD), clôturé en décembre 2020 ;
- Programme d'appui intégré aux systèmes de justice pénale au Mali, dans les régions de Gao, Mopti, Ségou et Tombouctou réalisé par International Development Law Organization (IDLO).

Ambassade de France/OPCAT :

Promotion des droits fondamentaux des détenus et application des instruments juridiques de prévention de la torture au Mali (ProFOTO) : Avocats Sans Frontières France, Avocats Sans Frontières Mali, Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) à Bamako.

USAID :

Projet Mali Justice Project (USAID/MJP), couvre les localités de Kayes, Koulikoro, Ségou, Sikasso, Mopti, Tombouctou, Gao, Kidal, Taoudéni, Ménaka et le District de Bamako.

CANADA :

Redevabilité Publique et Participation des Femmes au Mali (RPPFM), dans les localités de : Bamako, Koulikoro, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao, Kidal.

Au titre des partenaires multilatéraux, on note avec le même degré de satisfaction l'intervention trois (03) multilatéraux dans le Secteur :

Union Européenne :

- Programme d'Appui au Secteur de la Justice au Mali (PAJM II) sur l'étendue du territoire national ;
- Soutien à la Justice Militaire Bamako et Mopti ; EUCAP Sahel Mali dans les localités de Bamako et Mopti ;
- Edition de l'ouvrage « L'enquête de Police Judiciaire dans le droit positif malien » : EUCAP Sahel Mali à Bamako ;
- Contrôle des magistrats sur l'activité de police judiciaire des OPJ ; EUCAP Sahel Mali sur l'étendue du territoire national ;
- Programme d'appui à la composante police du G5 Sahel au Mali ; CIVIPOL sur le territoire national.
- Justice pour les survivantes de violences basées sur le genre (JUGE) : Avocats Sans Frontières France, Avocats Sans Frontières Mali, Women in Law & Development in Africa (WiLDAF) dans les localités de Bamako, Koulikoro et Gao.

La Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali (MINUSMA) dans les Régions du Nord et du Centre à travers les projets/programmes ci-après :

- Appui au Pôle Judiciaire Spécialisé en matière de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée (PJS) et à la mise en œuvre de la Politique nationale de prévention et de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent ;
- Sécurité des prisons et lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation ;
- Accès à la justice y compris la promotion de la complémentarité entre justice traditionnelle et justice formelle dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 46 de l'Accord pour la paix à Bamako et dans les régions Nord et Centre du Mali ;
- Amélioration du fonctionnement de la chaîne pénale dans les régions du centre et du nord du Mali.

Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) :

Projet GFP Prisons Mandela/Document de Programme Pays du PNUD (CPD) dans les localités de MCA de Bamako, Bollé femmes, Bollé mineurs, Kati, Kéniéroba (pénitencier agricole), Baguineda (pénitencier agricole), Tana (pénitencier agricole), Konséguéla (pénitencier agricole), Mopti/Sévaré, Kangaba, Kayes, Koulikoro, Sikasso, Bla, Dioïla, Bougouni, Koutiala, Ségou, Ouéléssebougou, Fana, Kolokani, Niono, Kita, Bafoulabe, Yanfolila, Konlondiéba, Kadiolo, Yorosso, Banamba, Kéniéba.

8 PROBLEMES RENCONTRES DURANT LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES ET MESURES/SOLUTIONS PROPOSEES :

Ordre	Difficultés rencontrées	Causes	Mesures/solutions proposées	Structures/ Organismes responsables	Délai d'exécution
1	Mobilité des parajuristes à l'intérieur de leur commune d'intervention	L'insécurité	Intervention en fonction des possibilités de déplacement.	DEME SO	2019-2023.
2	Difficultés à mettre en œuvre le programme dans les 6 premiers mois	Crise COVID et crise politique	Appui de la mission EUCAP pour pallier l'expertise extérieure dans le cadre des formations	MJDH	6 mois
3	Lenteur à obtenir l'attribution officielle d'un terrain pour y implanter une infrastructure	Crise politique et inertie de l'Administration malienne	Multiplications des démarches pour débloquer le dossier, courrier officiel du Chef de la Délégation de l'UE	MJDH	12 mois
4	Refus des survivantes de poursuivre les auteurs de VBG	Culture, pression familiale	Sensibilisations, échanges, soutien psychologique	WiLDAF, ASF Mali	
5	Pandémie de COVID-19	Crise sanitaire	Adaptation de l'équipe, report des activités	ASF France, ASF Mali, WiLDAF	
6	Mobilisation des acteurs de la chaîne pénale aux sessions de formation	Manque de disponibilité, manque de volonté	Plaidoyer, rencontres préliminaires	ASF France, ASF Mali	
7	Lenteurs au démarrage de la mise en œuvre de certaines activités	Problèmes sécuritaires asymétriques	Recours systématiques aux relais et autres points focaux locaux selon le principe de subsidiarité	PNUD, SAJP MINUSMA, UNW, DNAPES,	12 mois
8	Retard relatif dans la mise en œuvre de certaines activités	COVID 19 et période de transition	Sécurisation des processus, respect des mesures barrières et respect des consignes sécuritaires	PNUD, SAJP MINUSMA, UNW, DNAPES,	12 mois
9	Le retard considérable dans le paiement des décomptes L'arrêt fréquent des travaux	Difficultés de trésorerie Incapacité d'ouvrir les crédits des 2eme semestre	Incitation de l'entreprise a exécuté les travaux malgré le manque de fond. Après analyse et au regard de l'avancement des travaux qui sont au stade des finitions, il est urgent de mettre en place un crédit pour finaliser les travaux afin d'éviter une dégradation des travaux déjà réalisés.	INFJ	24 mois

Ordre	Difficultés rencontrées	Causes	Mesures/solutions proposées	Structures/ Organismes responsables	Délai d'exécution
10	La crise sanitaire mondiale liée au COVID-19	Limiter la propagation de la pandémie	Télétravail du personnel	IDLO/CPS SJ	Permanent
11	Restriction sur les voyages	Empêcher l'équipe régionale de faire les visites d'appui, pour la mise en place des systèmes et la formation des personnels recrutés	Organiser des rencontres virtuelles (wibinaires) avec l'ensemble du personnel	IDLO	Permanent
12	Sur le plan politique	Les événements ayant conduit à la démission du Président de la République le 18 août 2020 au Mali ont eu un impact sur la reprise des activités	Réadapter le plan d'action semestriel en concertation avec les parties prenantes pour pouvoir délivrer sur un temps très court. Il a été remarqué une appropriation et une implication rapide des partenaires, ce qui a permis la réalisation des activités. L'implication des partenaires à tous les niveaux et leur capacité d'appropriation des initiatives constituent la plus grande force de la mise en œuvre du programme au Mali.	IDLO/CPS SJ	

Source : synthèse CPS SJ sur la base des fiches de suivi-évaluation des projets/programmes.

9 CONTRAINTES ET DIFFICULTES :

- faible capacité des responsables des programmes et de la CPS SJ en montage de projets pour le PTI/BSI ;
- mobilité des cadres de la CPS vers les structures financières ;
- animation encore moyenne des cadres de concertation entre les PTF et le Département.
- faible coordination des rencontres alternatives avec le Chef de file des PTF et la CPS SJ.

10 RECOMMANDATIONS :

- renforcer les capacités des responsables des programmes et de la CPS SJ en montage de projets ;
- motivation des structures d'appui et de conseil pour éviter la mobilité par l'amélioration des conditions de travail ;
- intensifier les rencontres entre le Chef de file des PTF, le MJDH et la CPS SJ afin de pallier les difficultés et contraintes inhérentes à la coordination et au suivi de la mise en œuvre des activités du secteur de la justice.

11 PERSPECTIVES POUR LES PROCHAINES ANNEES :

Les perspectives du Secteur se résument à la poursuite de la mise en œuvre des différents axes du Plan d'actions de la Loi n°072 du 24 décembre 2019 portant Loi d'Orientation et de Programmation pour le Secteur de la Justice 2020-2024 :

Pour les trois prochaines années, le Secteur de la Justice ne devrait pas bénéficier de nouveaux projets programmes sur le BSI en raison de l'adoption et de l'opérationnalisation en cours de la Loi d'Orientation et de Programmation pour le Secteur de la Justice et son Plan d'Actions (LOPJ 2020-2024).

En effet, sur la période sous Loi, tous les investissements et équipements concernant le Secteur de la Justice devraient s'inscrire dans le Plan d'Actions de la LOPJ.

Néanmoins, les projets et programmes initiés par les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) du Secteur ou ceux en cours pourront être enregistrés et évalués dans le cadre de la Revue des projets programmes.

Cinq (05) nouveaux projets sont en voie de démarrage du côté des PTF, à savoir :

- Programme d'appui à la Stabilisation du Mali à travers le renforcement de l'Etat de Droit (PROSMED) - PNUD : il a pour objectif de contribuer à ce que « les populations soient moins vulnérables aux dynamiques de conflit et vivent dans un environnement plus favorable à une paix durable et à un développement inclusif » ;
- Programme d'Appui à la Lutte contre la Corruption et l'Enrichissement Illicite au Mali (LucCEI) – Coopération des Pays-Bas : l'objectif visé à travers ces deux composantes est de contribuer à l'instauration d'une confiance soutenue des citoyens en leur justice en matière de lutte contre la corruption, du fait des résultats probants des investigations de l'OCLEI ayant abouti à des sanctions et à des réparations à la suite de poursuites judiciaires engagées par le parquet ;
- Projet d'Appui au Secteur de la Justice au Mali (PASJ) - Coopération française : l'objectif général du projet est d'assurer un meilleur accès des citoyens à une justice équitable en luttant contre l'impunité dans le système judiciaire malien afin d'en améliorer son efficacité ;

- Institut Néerlandais pour l'Innovation de la Justice (HiiL) - Coopération des Pays-Bas : le but de l'intervention de HiiL au Mali est d'améliorer l'accès de la justice aux citoyens maliens. Cela revient à la rendre plus compréhensible, plus équitable et plus crédible pour les citoyens maliens, notamment dans les matières foncières, civiles (familiales) et criminelles ;
- Projet d'appui à l'accès des populations aux droits et à la justice pour renforcer la lutte contre l'impunité au centre du Mali-UE exécuté par DEME SO.2020-2021 : l'objectif est de contribuer à l'accès adéquat des populations aux droits et à la justice dans les régions du centre du Mali (régions de Mopti et Ségou) affectées par la crise sécuritaire.